

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2020
DU GAL PAYS D'ALENÇON DU 18 AVRIL 2016
A ALENÇON**

Présents :

Collège public :

Régis CHEVALLIER, Président du GAL du Pays d'Alençon – Titulaire
Régine BISSON-LE PALLEC, Maire de Saint Sauveur de Carrouges - Titulaire
Micheline CHOLLET, Conseillère Communautaire de la CDC des Sources de l'Orne – Titulaire
Michel SALMON, Maire de Saint Aubin d'Appenai – Titulaire
Jérôme LARCHEVEQUE, Conseiller Communautaire de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Jean-Marie FIRMESE, Maire de Saint Rigomer des Bois – Titulaire
Emmanuel CHEVREUL, Conseiller Communautaire de la CdC du Saosnois – Suppléant
Monique NICOLAS LIBERGE, Parc naturel régional Normandie Maine - Suppléante

Collège privé :

Christophe ROMET, Administrateur de la CCI Portes de Normandie – Délégation d'Alençon – Titulaire
Claude MORIN, Administrateur de la CCI de la Sarthe - Suppléant
Laurence LUBRUN, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de l'Orne – Titulaire
Catherine SCHAEPELINCK, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe – Titulaire
Gilles HAVARD, Groupe La Poste – Titulaire
Patrick FROUARD, Administrateur de la Fédération Familles rurales de l'Orne – Titulaire
François ROBLIN, Directeur du CAUE de l'Orne - Titulaire
Jean-Jacques MENARD, Chargé de mission de la Fédération ornaise des ADMR – Suppléant

Invités :

Christophe de BALORRE, Vice président du Conseil Départemental de l'Orne
Bertrand DENIAUD, Vice Président du Conseil Régional de Normandie
Julie-Anne PORTE, Chargée de mission du Conseil Régional de Normandie
Patricia NOAL, Directrice en charge du programme LEADER du Pays d'Alençon
Edmée DUFEU, Chargée de mission du Pays d'Alençon
Bastien PAJOT, Chargé de mission du Pays d'Alençon

Excusés :

Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers – Titulaire
Régis CHALUMEAU, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne – Titulaire
Lionel CORBIERE, Directeur de la Mission Locale du Pays d'Alençon – Titulaire
Georges DARTHEVEL, Administrateur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe – Suppléant
Guy DESCHOOLMEESTER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Sarthe – Titulaire
Catherine DESMOTS, Présidente de la Mission Locale du Pays d'Alençon – Suppléante

Anne-Laure DOLLO, Chargée de mission LEADER du Conseil Régional des Pays de la Loire
Carole JACQUIN-GRANGER, Administratrice de la CCI de la Sarthe – Titulaire
Karine KANZITTI, ASP
Emmanuelle LAFONT-LECLERCQ, Directrice des Territoires, de l'agriculture et du développement durable du Conseil départemental de la Sarthe
Alain LAMBERT, Président du Conseil Départemental de l'Orne
Gwenaëlle NEDELEC, Directrice de l'ADIL de l'Orne – Titulaire
Joaquim PUEYO, Président de la Communauté Urbaine d'Alençon – Titulaire
Thierry RENAULT, Administrateur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne - Suppléant

Nombre de membres présents : **16 dont 8 appartenant au collège privé.**

Pour respecter la règle du double quorum, au minimum 11 membres doivent être présents au comité dont 6 au moins appartiennent au collège privé.

La règle du double quorum est respectée, les décisions prises lors du comité de programmation du 18 avril 2016 sont par conséquent valides.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du comité de programmation LEADER du 10 septembre 2015
2. Etat de la mise en œuvre du programme LEADER au niveau régional
3. Parcours d'un dossier LEADER
4. Examen de 7 dossiers pour un avis d'opportunité
5. Questions diverses

Le second comité de programmation LEADER du Pays d'Alençon s'est tenu à la Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU 10 SEPTEMBRE 2015

⇒ **Approbation** du compte-rendu du comité de programmation LEADER du 10 septembre 2015

2. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER AU NIVEAU REGIONAL

► **1^{ère} région française à avoir signé la convention de mise en œuvre du programme LEADER** avec les 12 GAL Bas Normands, le 25 novembre 2015

► Démarrage du programme LEADER début 2016 par les GAL

- **Complexification de l'instruction des dossiers**

De nouvelles conditions réglementaires dans la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 complexifient les dossiers de demande de subvention (rattachement de chaque dossier à un régime d'aides d'Etat qui fixe les modalités d'intervention des aides publiques, application des marchés publics pour les structures privées reconnues de droit public, par exemple les associations répondant à des besoins d'intérêt général, financées à + de 50% par des fonds publics).

- **Sélectivité plus importante des dossiers**

La commission européenne demande une sélectivité plus importante des projets de la part des comités de programmation. Elle a demandé que chaque projet soit analysé à partir d'une grille de sélection (appelée également grille d'analyse) reprenant les critères LEADER et des critères spécifiques à la stratégie choisie par le GAL (Groupe d'Action Locale).

La grille d'analyse du GAL du Pays d'Alençon étudie les projets au regard des critères LEADER et de la stratégie LEADER du Pays d'Alençon. Elle se structure en 2 parties :

- **Un tronc commun pour tous les projets, partie notée sur 20**

- Impact du projet sur la revitalisation des pôles (sur 4)
 - Impact sur les fonctions de centralité du pôle ou des pôles
 - Renforcement de l'attractivité du pôle
- Rayonnement, innovation et emploi (sur 6)
 - Rayonnement géographique
 - Caractère innovant du projet
 - Impact direct sur l'emploi
- Dimension partenariale du projet (sur 5)
 - Démarche partenariale
 - Intensité du partenariat
- Faisabilité technique et économique du projet (sur 5)
 - Analyse des besoins/attentes
 - Plan de financement
 - Pérennité du projet

- **Des critères spécifiques en fonction de la fiche action auquel le projet se rattache, partie notée sur 10**

- 4 à 5 critères par fiche action

En amont du comité de programmation LEADER, un comité technique LEADER composé des techniciens des EPCI, des chambres consulaires, du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) et du BIJ (Bureau information jeunesse) se réunit pour compléter la grille d'analyse. D'autres services techniques pourront être associés au comité technique en fonction de la nature des dossiers présentés.

La grille d'analyse complétée sera transmise pour avis aux membres du comité de programmation LEADER qui seront libres de suivre la notation proposée ou de l'ajuster.

- **Analyse des projets en 2 temps par le comité de programmation**
 - *Avis d'opportunité* pour vérifier l'intégration du projet dans la stratégie LEADER du Pays d'Alençon. Les membres du comité de programmation complètent la grille d'analyse (proposition du comité technique).
 - *Avis définitif* suite à l'analyse réglementaire du projet par la Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens.

► **OSIRIS, logiciel de gestion du fonds FEADER**
sera normalement opérationnel à l'automne 2016.



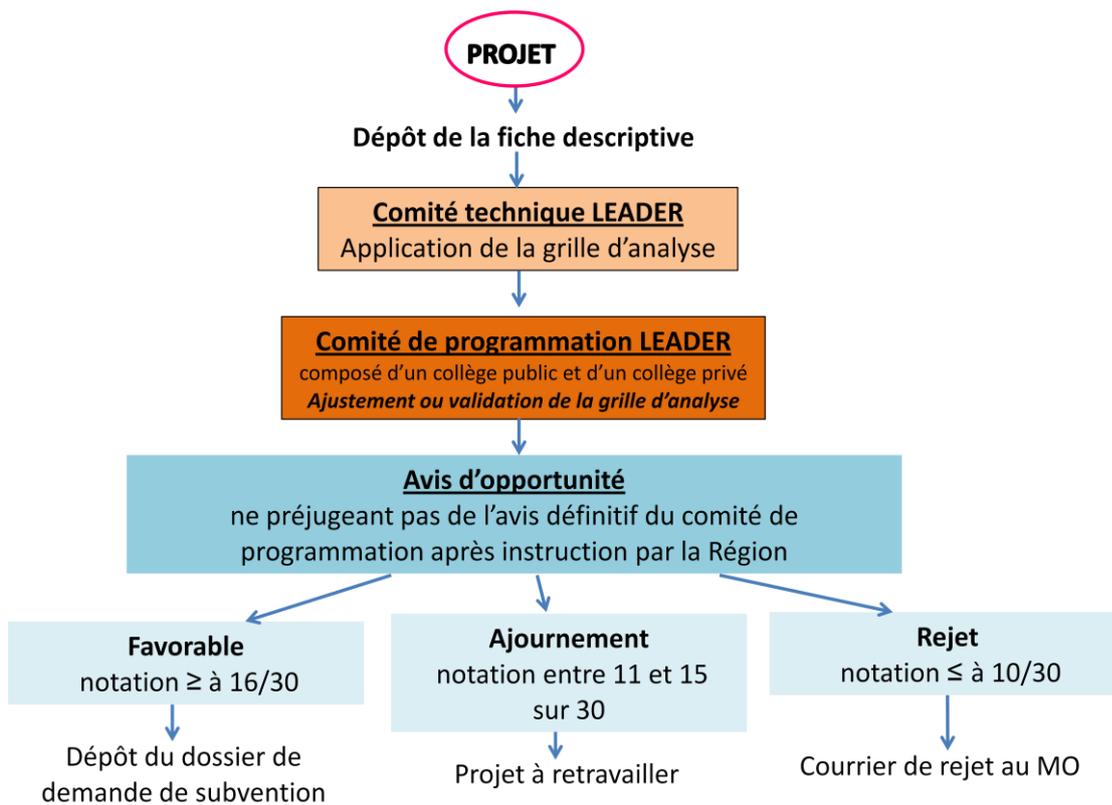
► **Réorganisation prochaine du service Instruction LEADER à la région Normandie**

Avec la fusion de la Basse et de la Haute Normandie, le service instruction LEADER sera prochainement réorganisé ce qui aura un impact sur la mise en œuvre du programme LEADER au niveau des GAL. Ces derniers souhaitent que ce service soit maintenu à Caen afin de garder une proximité et une réactivité avec les territoires.

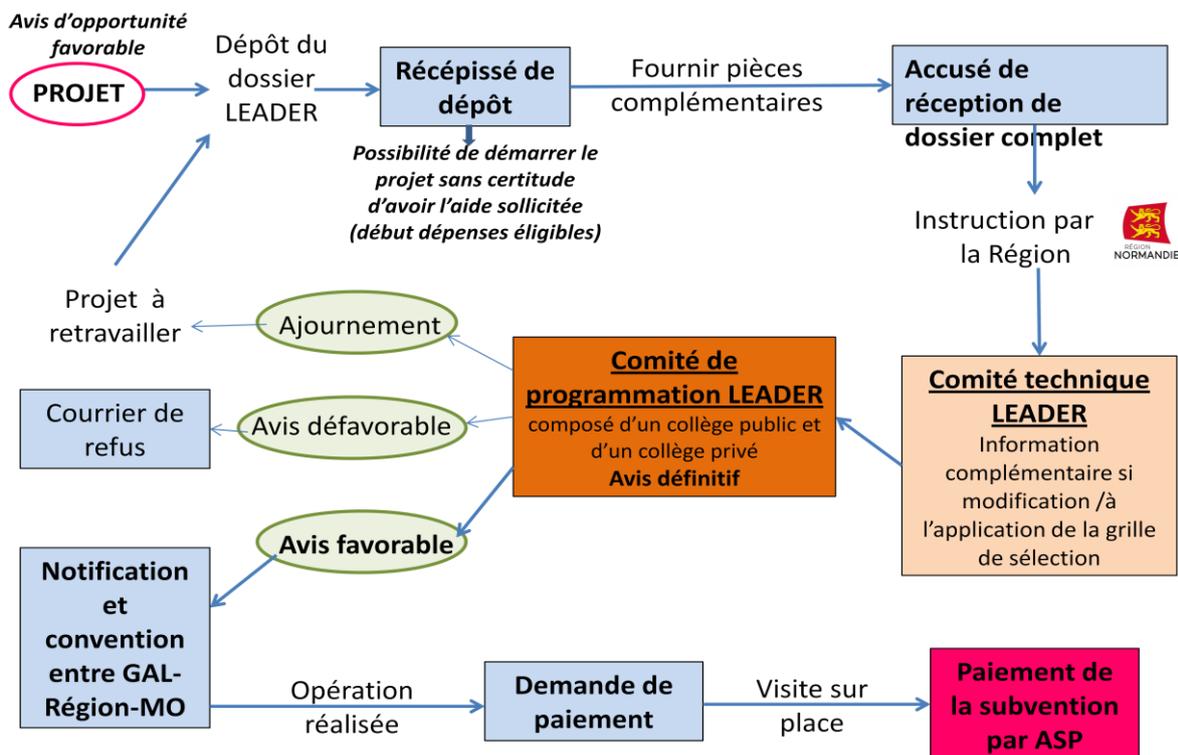
3. PARCOURS D'UN DOSSIER LEADER

Le montage d'un dossier de demande de subvention LEADER se révèle relativement complexe. Aussi, afin d'éviter de monter un dossier inutilement dans le cas où le projet ne s'inscrirait pas dans la stratégie LEADER suite à la complétude de la grille d'analyse, il est proposé d'examiner le dossier en 2 étapes :

1ère étape : Avis d'opportunité suite à l'analyse de l'inscription du projet dans la stratégie LEADER



2ème étape : Avis définitif du comité de programmation LEADER suite à l'analyse réglementaire du dossier par la Région Normandie, autorité de gestion



4. EXAMEN DE 7 DOSSIERS POUR UN AVIS D'OPPORTUNITE

Avant l'examen du dossier pour avis d'opportunité, une présentation du projet est faite aux membres du comité (cf. guide de réunion – fiche de présentation de chaque dossier). Ensuite, la proposition de notation du dossier formulée par les membres du comité technique est indiquée aux membres du comité de programmation avant qu'ils donnent leur avis.

❖ Dossier « Mise en œuvre du défi Familles à énergie positive » - GIP du Pays d'Alençon

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	0 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	2 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	4 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 2 : promouvoir les projets énergétiques et durables	7 sur 10
TOTAL	18 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.
Monsieur Chevallier, en tant que Président du Pays d'Alençon, s'est abstenu.

❖ Dossier « Etude pré-opérationnelle d'OPAH sur le périmètre de la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne et la CDC du Saosnois » - GIP du Pays d'Alençon

A l'issue de la présentation du dossier, des interrogations sont soulevées sur la mise en œuvre d'une OPAH sur ce périmètre au vu du contexte territorial (fusion de la CDC du Saosnois avec 2 autres CDC sarthoises). Des échanges avec les services de la DDT et du Département de la Sarthe sont en cours pour trouver une solution.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	3 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	4,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	4 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	3 sur 5
○ Fiche action 2 : promouvoir les projets énergétiques et durables	7 sur 10
TOTAL	21,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER
Monsieur Chevallier, en tant que Président du Pays d'Alençon, s'est abstenu.

❖ Dossier « Déploiement du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire du Pays d'Alençon » - Syndicat de l'énergie de l'Orne

Le Syndicat de l'énergie de l'Orne a également déposé un dossier de demande de subvention LEADER auprès des 3 autres Groupes d'Action Locale gérés par les Pays ornais. Deux GAL ont déjà émis un avis d'opportunité sur ce projet : le GAL du Pays du Perche ornais a émis un avis d'opportunité favorable alors que celui du Pays du Bocage a émis un avis d'opportunité défavorable. Le GAL du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche devrait se positionner courant mai 2016.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	2 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	4 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	5 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 4 : Encourager la mobilité durable	6 sur 10
TOTAL	22 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER
Monsieur Larchevêque, en tant que Vice-Président du SE61, s'est abstenu.

❖ Dossier « Création d'une Maison d'assistantes maternelles à Sées » - Association Les Bambins sagiens

Il est mis en avant le faible coût de l'investissement dans la création de ce service de proximité à la différence d'une crèche. Toutefois, il est rappelé que les conditions réglementaires ne sont pas les mêmes.

D'autre part, après vérification auprès des services de la CAF de l'Orne, l'association Les bambins sagiens n'a pas bénéficié de subvention pour la création de la MAM.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	3 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	2,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	2 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 6 : construire un territoire solidaire	5 sur 10
TOTAL	17,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER

❖ Dossier « Création d'une aire de loisirs intergénérationnelle au Mêle sur Sarthe » - CDC de la Vallée de la Haute Sarthe

Il est précisé que le caractère innovant de ce projet réside dans la démarche partenariale et collaborative mise en œuvre de la définition jusqu'à son fonctionnement, avec la finalité de proposer un équipement structurant et mutualisé en centre bourg pour renforcer l'attractivité du pôle.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	4 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	3,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	5 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 6 : construire un territoire solidaire	7 sur 10
TOTAL	24,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.
Monsieur Salmon, en tant que Conseiller communautaire de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, s'est abstenu.

❖ **Dossier « Développement de l'offre d'hébergement temporaire pour les jeunes en alternance du FJT à Alençon » - Association ALTHEA**

Dans le cadre de la demande de subvention LEADER, l'association ALTHEA sera considérée comme organisme qualifié de droit public et devra donc faire une mise en concurrence en mettant en place une procédure de marchés publics (ordonnance de 2005). Cette situation devrait concerner de nombreuses associations au cours du programme.

Il est souligné l'intérêt de ce projet au regard du Grenelle de l'apprentissage et de la problématique du double logement.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	3 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	3 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	2 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 7 : S'appuyer sur des équipements performants	7 sur 10
TOTAL	20 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER

❖ **Dossier « Maintien du commerce Tabac-Presses-Jeux-Cadeaux » à Carrouges - Madame LIEURAY**

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Impact du projet sur la revitalisation des pôles	2 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	3,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	4 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 8 : redynamiser l'économie de proximité	9 sur 10
TOTAL	23,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

Madame Bisson- Le Pallec, en tant que Vice-Présidente de la CDC du Bocage Carrougien, s'est abstenue. La CDC est en effet partenaire dans la mise en place de ce projet.

5. Questions diverses

Suite au retrait probable de la CDC du Saosnois du Pays d'Alençon à compter du 1^{er} janvier 2017, la question de la mise en œuvre du programme LEADER sur ce territoire sarthois est soulevée. Toutefois, aucune réponse ne peut être apportée avant que la Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, ne se positionne à ce sujet.

Le prochain comité de programmation LEADER devrait être organisé avant l'été 2016 afin de donner les premiers avis définitifs pour les dossiers ayant déjà reçu un accusé de réception de dossier complet et poursuivre les avis d'opportunité pour les projets nouvellement déposés.

Le Mêle sur Sarthe, le 26 avril 2016

Le Président du GAL,



Régis CHEVALLIER